RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

23/04/2024

N° E24000016 /06

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commissaires du 23/04/2024

Vu enregistrée le 15/04/2024, la lettre par laquelle le maire de Beausoleil demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

-Révision générale du plan Local d'Urbanisme de la commune de Beausoleil ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

- ARTICLE 1 : Madame Edith CAMPANA est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Monsieur Raymond HECHT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 4: La présente décision sera notifiée au maire de Beausoleil, à Madame Edith CAMPANA et à Monsieur Raymond HECHT.

Fait à Nice, le 23/04/2024

Pour la présidente, La Vice-Présidente

Pour expédition conforme

t/le greffier en chef,

rginie Chevalier-Aubert